

L'ADEME attribue une subvention de 10 M€ au SYCTOM pour son projet de centre de traitement multifilière des déchets ménagers à Romainville

Le SYCTOM bénéficiera d'une subvention de 10 millions d'euros pour la transformation du centre de transfert de Romainville en centre de bio-méthanisation high-tech au service des habitants du bassin de vie alentour.

Une première sur le territoire du SYCTOM : les déchets ménagers créeront énergie et compost

Le futur centre de traitement multifilière en Seine-Saint-Denis disposera d'ici 2013 de la première unité de traitement par bio-méthanisation de déchets ménagers organiques. Il remplacera le centre de transfert actuel, devenu obsolète.

Le SYCTOM, l'Agence métropolitaine des déchets ménagers, puise de nouvelles ressources dans nos déchets en adaptant leur traitement selon leur nature.

Avec le vote de cette subvention, l'ADEME confirme la pertinence des choix du SYCTOM en matière de diversification des modes de traitement.

« Evidemment, le SYCTOM se réjouit de la décision de l'ADEME. Elle correspond à la philosophie initiale de la création de la taxe additionnelle (TGAP additionnelle) : l'argent des déchets revient aux déchets et les aides sont prioritairement orientées vers les soutiens à la prévention et aux équipements vertueux. C'est le souhait que nous avons expressément formulé à l'automne dernier auprès de la Ministre, et nous sommes satisfaits d'avoir été entendus sur ce point », indique François Dagnaud, Président du SYCTOM, l'Agence métropolitaine des déchets ménagers.

A Romainville, l'unité de bio-méthanisation d'une capacité de 315 000 tonnes par an, produira à la fois une énergie locale et un compost de qualité normée pour l'agriculture. Sa création permettra de mieux valoriser les déchets.

Sur le même site, le syndicat reconstruit une unité de tri de collectes sélectives pour recycler les emballages ménagers (papier, plastique, carton, métal...). Il reconstruit également un centre de pré-tri des objets encombrants afin de récupérer les matériaux recyclables (bois, fer ...).

Poursuivant ses efforts pour développer les transports alternatifs à la route, le SYCTOM aménage une plate-forme fluviale sur la commune voisine de Bobigny. Les produits issus de son activité seront transportés par bateaux, évitant la circulation de plus de 13 000 camions par an sur les routes franciliennes.

Le futur centre multifilière respectera le cadre de vie des riverains par le choix d'une intégration urbaine de grande qualité, soucieuse de l'environnement, selon les principes de la Haute Qualité Environnementale (HQE®).

Le site sera consacré au traitement des déchets ménagers de son bassin versant, les 700 000 habitants des 16 communes avoisinantes. La capacité globale du centre sera réduite de 10 % par rapport au centre de transfert de déchets actuel.

Le montant de l'investissement global est de 240 M€ HT. La subvention de 10 M€ de l'ADEME s'ajoute à celle allouée par la Région Ile-de-France de 10,7 M€.

"La création de ce centre multifilière est un élément majeur de notre stratégie pour respecter le principe de proximité. Sa localisation préserve l'équilibre des installations de traitement disponibles sur notre territoire de 84 communes. Pour traiter les déchets de nos concitoyens, la mutualisation des moyens et des compétences facilite notre mission de service public ", précise François Dagnaud, Président du SYCTOM.

« Nous sommes reconnaissants à l'ADEME de soutenir ainsi notre travail pour une complémentarité des modes de traitement sur ce territoire dense et très urbanisé, le cœur de la région », conclut le Président Dagnaud.

Le SYCTOM, l'Agence métropolitaine des déchets ménagers, est une structure intercommunale qui regroupe 5,5 millions d'habitants avec 84 communes sur 5 départements, dont Paris. Le SYCTOM traite et valorise près de 2,5 millions de tonnes de déchets ménagers produites chaque année. Cela représente 10% du traitement des déchets ménagers en France.